

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2020

Le vingt-trois novembre deux mille vingt à 20 h, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le 18 novembre 2020, se sont réunis à la salle polyvalente, sous la présidence de Elisabeth GUILLERM, Maire.

Présents : ABILY Hélène, CAM Fabien, CORAND Marine, EUZEN Mickaël, GUIVARCH Denis, LE GALL Michel, LOISEL Florence (arrivée à 20h20), MELLOUET Frédéric, MESSAGER Carole (arrivée à 20h15), MOIGNE Christelle, THEPAUT Jean-Jacques.

Absents excusés : Patrice GALLOUEDEC qui donne pouvoir à Mickaël EUZEN, Florence LOISEL qui donne pouvoir à Elisabeth GUILLERM (arrivée à 20h20), Laëtitia RUEFF.

Absente : Anaïs LAVERGNE.

Secrétaire de séance : Christelle MOIGNE

Avant l'ordre du jour, Madame le Maire informe les membres d'un appel de l'AMF pour un hommage des communes de France au sujet de l'assassinat de Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie au collège du Bois d'Aulne à Conflans- Sainte- Honorine, acte barbare et révoltant que rien ne peut justifier. Madame le Maire propose à l'assemblée d'observer une minute de silence.

Le compte-rendu de la réunion du 21 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1- Indemnité de conseil au trésorier

Madame le Maire indique aux membres du conseil qu'une indemnité était jusqu'à présent versée au trésorier du centre des finances publiques de Landivisiau. Elle comprenait une indemnité de conseil dont le taux était délibéré par le conseil municipal et une indemnité de confection de budget. La loi de finances 2020 a modifié ces indemnités qui ne seront désormais plus prises en charge par les collectivités mais par l'état.

2- SDEF D2020-11-001

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : Pose de matériel d'Eclairage Public – Lotissement de la Penzé.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de GUIMILIAU afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Extension éclairage public 16 000,00 € HT

Soit un total de..... 16 000,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF :	2 250,00 €
⇒ Financement de la commune :	
- Extension éclairage public	13 750,00 €
Soit un total de.....	13 750,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour,

- ◆ Accepte le projet de réalisation des travaux : Pose de matériel d'Eclairage Public – Lotissement de la Penzé.
- ◆ Accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 13 750,00 €,
- ◆ Autorise le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

3- Recensement de la population : rémunération des agents recenseurs D2020-11-002

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'il est nécessaire de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement de la population du 21 janvier au 20 février 2021. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour, décide de La création de DEUX postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la population 2021.

Les **agents recenseurs** seront payés à raison de :

- Feuille de logement : 1 € brut
- Bulletin individuel : 1,40 € brut
- Bordereau de district : 5,05 € brut
- Formation : 25 € brut
- Tournée de reconnaissance : 30 € brut

La collectivité versera un forfait de 80 € pour les frais de transport.

Ces dépenses seront à inscrire au budget primitif 2021 et seront compensées en partie par une dotation forfaitaire versée par l'état.

4- SPANC

Madame le Maire indique qu'il convient de délibérer au sujet du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Mickaël EUZEN expose que le service du SPANC intervient lors de la vente d'une habitation pour le contrôle de la conformité ou non des installations d'assainissement non collectif, pour le contrôle périodique des installations (la fréquence est à décider par la municipalité), et également avant et après la construction d'une habitation. La société publique locale (SPL) « Eau du Ponant » qui gère actuellement les astreintes avec le SIEAC, peut effectuer ces contrôles si la collectivité entre au capital de la société. Pour bénéficier de ce service, la commune doit acquérir une action au prix de 76.59€ par action. Le tarif du contrôle est ensuite à la prestation.

D2020-11-003 Madame le Maire propose aux membres du conseil d'acquérir auprès de Brest métropole **1 action** de la Société et signer une promesse unilatérale de vente d'action au profit de Brest métropole. Le Conseil municipal, à 13 voix pour, approuve la participation de la Commune de Guimiliau au capital de la Société Publique Locale Eau du Ponant, à hauteur de 1 action, pour une valeur unitaire de 76.59 €, approuve les statuts mis à jour, le règlement intérieur de la SPL Eau du Ponant, le règlement de l'Assemblée Spéciale d'Eau du Ponant, le catalogue des offres tels que joints en annexe.

D2020-11-004 Madame le Maire convient de procéder à la désignation du délégué représentant la Commune de Guimiliau à l'Assemblée Spéciale de la Société Publique Locale Eau du Ponant. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 13 voix pour, désigne Monsieur EUZEN Mickaël comme délégué représentant la Commune de Guimiliau à l'Assemblée Spéciale de la SPL Eau du Ponant et autorise Monsieur EUZEN Mickaël à exercer tout mandat au sein de la SPL (présidence de l'Assemblée Spéciale, représentant commun de l'Assemblée Spéciale au Conseil d'Administration, membre d'une commission ad-hoc, ...).

D2020-11-005 Il convient également de désigner le représentant permanent de la Commune de Guimiliau à l'Assemblée Générale des actionnaires de la SPL Eau du Ponant. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 13 voix, pour désigne Madame Elisabeth GUILLERM, Maire de la Commune de Guimiliau comme représentant permanent à l'Assemblée Générale des actionnaires de la SPL Eau du Ponant.

5- Subvention de solidarité commerçants

- Vu les mesures sanitaires actuelles qui découlent de l'épidémie de COVID19, notamment la fermeture des commerces dits « non essentiels », Madame le Maire propose de verser une subvention à l'association des commerçants de Landivisiau d'un montant de 700 €. Après en avoir délibéré, et à 13 voix pour, le conseil municipal autorise Madame le Maire à verser cette subvention. **D2020-11-006**
- D'autre part Jean-Jacques THEPAUT indique qu'une opération va se mettre en place avec les commerçants guimiliens (Le Guim's, la boulangerie Le Gall, Ar Chupen, les coiffeuses à domiciles). Des tickets de tombola seront distribués à chaque achat chez les commerçants et un tirage au sort aura lieu en fin ou début d'année avec 4 paniers garnis. L'association Guim'Anim va accompagner les commerçants sur cette opération en achetant les paniers garnis.
- Les réunions en bassins de vie auront lieu en soutien aux commerçants.

6- Travaux de l'église **D2020-11-007**

Madame le Maire informe les membres du conseil de la nécessité d'effectuer en urgence des travaux d'entretien de l'église, notamment de mise en sécurité avec l'étalement de la charpente du bas et la sécurisation de la cloche de la sacristie.

Le montant des travaux s'élève à 3.081,91€ HT pour l'étalement de la charpente et 3.225,00€ HT pour la sécurisation de cloche.

Une demande de subvention pour travaux sur monument historique peut être faite auprès des services de l'Etat à hauteur de 50%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 13 voix pour, autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires à ces travaux et à effectuer la demande de subvention.

Une visite sur site a eu lieu en présence de M. Masson, conservateur régional des monuments historiques, de Olivier Thomas et Maël Kerguillec, architectes des bâtiments de France. Un diagnostic complet de l'église va être fait (structure, éclairage, orgues...)

7- Contrat d'entretien des orgues **D2020-11-008**

Madame le Maire expose aux membres du conseil la proposition de Monsieur CAILL Hervé, facteur d'orgues, domicilié à Plouzévédé pour le renouvellement du contrat pour l'entretien et l'accord de l'orgue historique de Guimiliau.

Le conseil municipal, à 13 voix pour, autorise Madame le Maire à signer un nouveau contrat d'entretien et de l'accord de l'orgue de Guimiliau auprès de Monsieur CAILL de Plouzévédé sur la base de 2 visites annuelles (coût total de 798.84 € TTC).

M. Thierry SEMENOUX, technicien conseil pour les orgues protégés au titre des monuments historiques viendra également faire un diagnostic de l'instrument le 20 janvier prochain.

8- Motion de soutien Brittany Ferries D2020-11-009

Madame le Maire informe les membres du conseil que le 11 septembre 2020, les élus de Haut-Léon Communauté ont voté une motion de soutien à Brittany Ferries.

Les élus des conseils municipaux de Bretagne sont aujourd'hui appelés à témoigner de leur solidarité et de leur soutien en relayant cet appel à un réel soutien gouvernemental pour la Compagnie.

Après avoir fait lecture de la motion, Madame le Maire propose aux membres du conseil de l'adopter.

Une fois adoptée, elle sera adressée à l'attention de Jean Castex, Premier ministre et Richard Ferrand, Président de l'Assemblée nationale.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil adopte, à 13 voix pour, la motion proposée, annexée à la présente délibération.

9- Bibliothèque municipale : demande de désherbage D2020-11-010

Vu la demande des bénévoles de la bibliothèque de Guimiliau pour remplacer des documents plus anciens par des nouveaux, le conseil municipal, à 13 voix pour, autorise le désherbage de documents appartenant à la bibliothèque de Guimiliau pour l'année 2020.

10- Questions diverses

- Actions guimiliennes et décorations de Noël : Florence Loisel remercie toutes les personnes qui se sont investies lors de la journée des actions guimiliennes. Certains bénévoles continuent leur action pour l'entretien des chemins.
Concernant les décorations de Noël des habitants se sont déjà manifestés pour leur fabrication. Le centre d'animation locale et l'école participent également. Toutes les idées sont les bienvenues.
- Bibliothèque municipale : elle est fermée au public mais des paniers-surprises sont proposés sur rendez-vous.
- Ecole : des masques pour les enfants ont été distribués par la mairie.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21H30

La prochaine réunion de conseil est fixée au lundi 14 décembre à 20h.

<p>GUILLERM Elisabeth</p>	<p>EUZEN Mickaël</p>	<p>LOISEL Florence</p> <p>Absente excusée qui donne pouvoir à Elisabeth GUILLERM (arrivée à 20h20)</p>	<p>THEPAUT Jean-Jacques</p>	<p>GUIVARCH Denis</p>
<p>GALLOUEDEC Patrice</p> <p>Absent excusé qui donne pouvoir à Mickaël EUZEN</p>	<p>MELLOUET Frédéric</p>	<p>MOIGNE Christelle</p>	<p>RUEFF Laëtitia</p> <p>Absente excusée</p>	<p>ABILY Hélène</p>
<p>LAVERGNE Anaïs</p> <p>Absente</p>	<p>MESSAGER Carole</p>	<p>CAM Fabien</p>	<p>LE GALL Michel</p>	<p>CORAND Marine</p>